

Le PRE : Programme de Réussite Educative

La réussite éducative POUR TOUTES ET TOUS

Une ambition au cœur
des quartiers prioritaires !



Pour qui ?



Les **enfants** et **jeunes**, âgés de **2 à 16 ans** et résidants dans l'un des quartiers suivants : **3 Cités, Couronneries, Saint-Eloi, Bel Air, Beaulieu** ou **Bellejouanne**.

Pour quoi ?



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Difficultés à la maison, **relation difficile** de l'enfant avec la famille, **tristesse**, **colère**, sentiment de **solitude**...



ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Des difficultés à l'école : démotivation, problème de comportement, difficulté à s'organiser...



ACCÈS AUX SOINS, À LA SANTÉ

Prendre des rendez-vous médicaux : dentiste, orthophoniste, ophtalmologiste, centre de soins, protection maternelle infantile (PMI) et autres démarches.

Présence physique aux rendez-vous, si besoin.



MÉDIATION SCOLAIRE

En prévention du décrochage scolaire, lorsqu'il est constaté :

- un absentéisme régulier de l'enfant ou du jeune

- une passivité inquiétante de l'enfant ou du jeune en classe

Intervenir auprès des familles pour lesquelles le lien avec l'institution scolaire est fragile.



ACCÈS AUX LOISIRS & À LA CULTURE

S'inscrire à des activités sportives, culturelles, artistiques.

Découvrir la médiathèque, ludothèque et faire une carte pour l'enfant.

Trouver des cours d'apprentissage de la langue française.

Découvrir les activités autour de chez soi...



Comment le parcours est mis en place ?

1. Un professionnel (école, centre social, assistantes sociales, éducateurs de prévention...) identifie le(s) besoin(s)
2. Ce professionnel rencontre la famille pour lui présenter le PRE
3. Le professionnel complète une fiche de sollicitation, recueille l'accord de la famille et la transmet au PRE
4. Un référent de parcours ou le médiateur du PRE rencontre la famille (souvent à domicile) et fait le point sur les besoins
5. La famille donne son accord pour un parcours personnalisé
6. Avec des équipes pluridisciplinaires de soutien (EPS), les différents professionnels échangent et proposent des actions à mettre en place avec la famille
7. Les interventions d'EPS sont régulières et permettent l'évaluation du parcours :
 - a. *S'il n'y a plus de besoins : sortie du PRE*
 - b. *Si le(s) besoin(s) est encore présent ou de nouveaux besoins apparaissent : poursuite du parcours.*

Les actions spécifiques du PRE à Poitiers :



LA MISE À DISPOSITION D'INTERPRÈTES

- **En quartiers prioritaires de la ville (QPV) :** écoles maternelles et élémentaires publiques. Lorsque suivi PRE : collèges publics, partenaires, référents de parcours
- **Hors QPV :** écoles maternelles et élémentaires publiques de Poitiers



LES ATELIERS INDIVIDUALISÉS EN DIRECTION DES COLLÉGIENS :

Prise en charge individuelle, 1 heure par semaine scolaire, par des vacataires de la Caisse des Écoles. Ils peuvent être de différentes natures : aide à l'organisation et à l'adaptation au collège, estime de soi, accompagnement projet d'orientation, aide aux devoirs...

Les objectifs de cet atelier sont fixés conjointement par l'EPS et le jeune et sont adaptés à chaque situation.

Comment est piloté le PRE ?

Le Conseil Consultatif définit les orientations, autorise le budget et examine l'évaluation des actions.

Il se réunit deux fois par an.

Il se compose des représentants de la Préfecture, du Conseil Départemental, de la CAF, de l'Inspection Académique, des maisons de quartier et de la Ville de Poitiers.

Le Comité Technique élabore, propose les projets et évalue les actions.

Il se réunit deux fois par an.

Il est composé de représentants de la Maison de la Solidarité, de l'Inspection Académique, des maisons de quartier et de la Ville de Poitiers.

La Caisse des Écoles de Poitiers est la structure juridique porteuse du PRE.

Les membres de son Comité prennent les délibérations nécessaires à la mise en œuvre des actions et au suivi budgétaire du PRE.

Le Comité est composé de membres de droit (Élus, Éducation Nationale, Préfecture), de membres élus (parmi les sociétaires, pour un mandat de 3 ans), de membres invités (Services de la Ville, coordinatrice des réseaux d'éducation prioritaire (REP)).

Envie de soutenir le PRE ?

En devenant adhérent

(cotisation à partir de 5 € tous les 3 ans) OU

En présentant sa candidature

pour représenter les parents d'élèves à la Caisse des écoles (mandat de 3 ans)

Il s'agit d'être présent lors de cette assemblée qui se réunit 2 à 3 fois par an, pour voter le budget du PRE et pour débattre de questions éducatives.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le PRE :

05.49.30.15.48 OU **06.83.78.54.28**
pre@poitiers.fr



Cadre du PRE

- Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (article 128)
- Le dispositif « programme de réussite éducative (PRE) » a été mis en place en 2005. Il vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.
- Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de :
 - placer la famille au centre de l'action et recueillir sa pleine adhésion
 - et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.
- Le PRE se situe dans la direction Education et Accueil Périscolaire, de la Ville de Poitiers.